

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 décembre 2017 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11214-12-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre 2017**
- 3.1 Madame Brigitte Harvey, directrice générale et présidente d'élection, dépose le procès-verbal de la procédure électorale 2017.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Demande de paiement no. 2 – Fernand Harvey & Fils Inc. – travaux de réfection de la rue Larouche
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.4 Responsabilités des membres du conseil municipal
 - 5.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2018
 - 5.6 Représentant comité sécurité publique et sécurité incendie
 - 5.7 Représentant à la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.8 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2018
 - 5.9 Service de consultations juridiques – Morency Société d'Avocats
 - 5.10 Année financière 2017 - Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.11 Année financière 2017 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.12 Année financière 2017 - Transfert vers les surplus affectés (réserves) avec création d'une réserve infrastructures diverses
 - 5.13 Autorisation de déplacement à Québec - CPTAQ
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Mandat à la firme Guilbert Urbanisme – Modification règlements d'urbanisme
 - 7.3 Mandat à la firme L'Immobilière – Société d'évaluation conseil
 - 7.4 Mandat à Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre
 - 7.5 Milieux humides – financement des nouvelles responsabilités – résolution demandée par la FQM
 - 7.6 Forum des communautés forestières – résolution demandée par la FQM

8 Sécurité incendie

9 Loisirs, culture et tourisme

10 Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement no. VC-323-17-5 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement VC-323-14-4

10.2 Avis de motion – Nouveau règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2018

11 Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2017

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2017

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 11215-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre 2017 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

3.1 Madame Brigitte Harvey, directrice générale et présidente d'élection, dépose le procès-verbal de la procédure électorale 2017.

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – FERNAND HARVEY & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAROUCHE
RÉSOLUTION NO. 11216-12-17**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11122-07-17 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue Larouche à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MIONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU de procéder au versement de la demande de paiement no. 2 à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 266 150,33 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc. 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO. 11217-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Club de curling Nairn 1 500 \$
Aide financière –
- Corps de Cadets 1239 La Malbaie - Clermont 50 \$
Aide financière

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

- Centr'Hommes Charlevoix 100 \$
Aide financière – Édition 2017
- François Fortin 250 \$
Volleyball
- Opération Nez-Rouge 50 \$
Aide financière – Édition 2017

5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

RÉSOLUTION NO. 11218-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- Salon Carrefour Affaires 65,00 \$
Déjeuner et Dîner conférence – 23 novembre 2017
- Chambre de commerce de Charlevoix-Est 196,60 \$
Gala Charlevoix Reconnaît – 17 janvier 2018

5.3 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

RÉSOLUTION NO. 11219-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Luc Cauchon, conseiller du district # 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, QC G4A 1G1.

5.4 RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NO. 11220-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les responsabilités suivantes soient attribuées aux membres du conseil municipal :

GUAY, RÉMY (district no. 1)

- **SPORTS - LOISIRS (majeure) (aréna, tennis, curling, gym)**
- **Maison des jeunes**

CAUCHON, LUC (district no. 2)

- **RELATIONS DE TRAVAIL (majeure)**
- **Berges (spectacles, entretien, développement)**
- **HLM (et Patriotes si nécessaire)**
- **Entretien des bâtiments**

TREMBLAY, NADINE (district no. 3)

- **URBANISME (majeure)**
- **Politique familiale, terrain de jeux (sports jeunes, soccer, etc.)**

ASSELIN, RÉAL (district no. 4)

- **SÉCURITÉ PUBLIQUE (majeure) (pompiers, police, protection civile)**
- **Relations de travail**
- **HLM**
- **Voirie municipale**

LAPOINTE, SOLANGE (district no. 5)

- **DOSSIER CULTUREL (majeure)**
- **Bibliothèque**
- **Urbanisme (mineure incluant environnement, embellissement, etc.)**
- **Politique des aînées**

HARVEY, BERNARD (district no. 6)

- **VOIRIE MUNICIPALE (majeure)**
- **Montagne de la Croix**
- **HLM**

5.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018
RÉSOLUTION NO. 11221-12-17

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h. Dans le cas où le lundi est un jour férié, la séance est reportée au mardi.

- | | | |
|-------------------|------------------|---------------------|
| ▪ 15 janvier 2018 | ▪ 14 mai 2018 | ▪ 10 septembre 2018 |
| ▪ 12 février 2018 | ▪ 11 juin 2018 | ▪ 9 octobre 2018 |
| ▪ 5 mars 2018 | ▪ 9 juillet 2018 | ▪ 12 novembre 2018 |
| ▪ 9 avril 2018 | ▪ 13 août 2018 | ▪ 10 décembre 2018 |

5.6 REPRÉSENTANT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
RÉSOLUTION NO. 11222-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE monsieur Réal Asselin, conseiller municipal soit mandaté à représenter la Ville de Clermont auprès du Comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'auprès du Comité de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1 ainsi qu'à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G6.

5.7 REPRÉSENTANT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO. 11223-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal et maire-suppléant soit autorisé, en cas d'absence de Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon, de le remplacer à titre de représentant de la Ville de Clermont auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

**5.8 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2018
RÉSOLUTION NO. 11224-12-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada 2016, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

**5.9 SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
RÉSOLUTION NO. 11225-12-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de services professionnels pour consultations juridiques présentée par la firme MORENCY Société d'avocats en date du 21 septembre 2017 et ce pour l'année 2018.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Philippe Asselin, Morency Société d'avocats, Édifice le Delta 3, 2875 Boulevard Laurier, bureau 200, Québec G1V 4M2.

**5.10 ANNÉE FINANCIÈRE 2017
AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ
RÉSOLUTION NO. 11226-12-17**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2017, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2017 soient appropriées au surplus non affecté.

**Machineries et véhicules (au 11-12-2017) 181 346,29 \$
(à venir : mise à niveau du chargeur sur roues pour souffleur : env. 18 000,00 \$**

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.11 ANNÉE FINANCIÈRE 2017
APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Réserves)
RÉSOLUTION NO. 11227-12-17**

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2017, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUVCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2017 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2016, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

- Surplus affecté **infrastructure**, solde des coûts de la réfection rue Larouche, subvention FEPTEU maximum de 987 050 \$ ou 83 % de 1 189 217 : solde max. de 202 167 \$
- Surplus affecté **eau potable**, solde des coûts de la réfection du Parc Daniel :
Coûts de 926 455,98 \$ + 20 055,42 \$ - subv. Taxe d'accise 831 290 \$ = 115 221,40 \$
- Surplus affecté **fonds Élite** : 1 000 \$
- **Carrières et sablières** : traitement des données au 30-11-2017 : 3 389,95 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.12 ANNÉE FINANCIÈRE 2017 TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves) RÉSOLUTION NO. 11228-12-17

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2017, la Ville de Clermont transfert de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable –% des revenus eau potable La Malbaie	50 %
Surplus affecté aréna – 30 000 \$ plus droits d'entrées 2 255 \$ + 10 \$ l'heure location de glace au 31-12 (non comptabilisées)	32 255,00 \$
Surplus affecté vidange des bassins (étang)	15 000,00 \$
Surplus affecté – parc industriel	188 876,59 \$
Surplus affecté – PAAT	63 928,40 \$
Surplus affecté – Infrastructures	500 000,00 \$

Également, conformément à la Loi sur les compétences municipales du Québec, que la Ville de Clermont transfert les revenus provenant des redevances carrières/sablières, dans le surplus réservé carrières/sablières.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.13 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT À QUÉBEC - CPTAQ RÉSOLUTION NO. 11229-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE M. le Maire Jean-Pierre Gagnon soit autorisé à représenter la Ville de Clermont lors d'une rencontre qui se tiendra aux bureaux de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le dossier no. 414516 – demande d'aliénation d'une partie du lot 6 160 132.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

Les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 11230-12-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE :

- Monsieur Mario Néron et Madame Nadine Tremblay soient nommés membres du comité d'urbanisme, au siège no 2 et au siège no 4 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et;
- Madame Nadine Tremblay soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 également.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 MANDAT À LA FIRME GUILBERT URBANISME – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 11231-12-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder à la mise aux normes de ses règlements d'urbanisme (principalement zonage et plan d'urbanisme);

ATTENDU QUE la firme Guilbert Urbanisme a fait parvenir une offre de services professionnels en urbanisme pour la préparation des amendements requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Guilbert Urbanisme et ce conformément à son offre de services en date du 24 novembre 2017 estimant une banque de douze heures de travail pour un montant de 1 140 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'un montant forfaitaire pour la cartographie (si requise) de 360 \$;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Sandra Guilbert, 86 rue du Boisé, Lévis Québec G7A 2R4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

7.3 MANDAT À LA FIRME L'IMMOBILIÈRE Société d'évaluation conseil RÉSOLUTION NO. 11232-12-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a entamé des procédures d'expropriation pour une partie du lot 3 256 260, au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont;

ATTENDU qu'il est requis de mandater un évaluateur-agréé qui déterminera l'offre détaillée de la municipalité;

ATTENDU QUE la firme L'Immobilier, société d'évaluation conseil a fait parvenir une offre de service en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de l'Immobilier société d'évaluation-conseil et ce conformément à son offre de services en date du 6 décembre 2017, pour un coût forfaitaire de 2 000 \$ plus les taxes applicables,

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-Pierre Côté, évaluateur agréé, l'Immobilier Société d'évaluation.

7.4 MANDAT À SYLVAIN-MARC BÉLANGER, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE RÉSOLUTION NO. 11233-12-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a entamé des procédures d'expropriation pour une partie du lot 3 256 260, au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont;

ATTENDU qu'il est requis de procéder au lotissement de la partie de lot expropriée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre afin de procéder au lotissement requis.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, 222 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1E9.

7.5 MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR LA FQM RÉSOLUTION NO. 11234-12-17

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

7.5 FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR LA FQM RÉSOLUTION NO. 11235-12-17

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-323-17-5 POURVOYANT AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. VC-323-14-4 RÉSOLUTION NO. 11236-12-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les Cités et Ville du Québec;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) (ci-après la « Loi ») détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de rémunération;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le treizième jour de novembre 2017, en même temps que le dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-323-17-5 « pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement no. VC-323-14-4 ».

10.2 AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2018 RÉSOLUTION NO. 11237-12-17

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par madame la conseillère ou monsieur le conseiller Réal Asselin qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2018.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2017 RÉSOLUTION NO. 11238-12-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de novembre 2017 au montant de 177 016.76 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2017 au montant de 61 474.02 \$.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2017 RÉSOLUTION NO. 11239-12-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2017 ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA COUNEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 173 587.41 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2017-12-2432.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-12-2432

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11240-12-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 22.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale